

Commune de Vendlincourt

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire Mardi 27 février 2018, 20h00

Lieu : halle polyvalente

L'assemblée, convoquée par tous-ménages ainsi que par le Journal Officiel de la RCJU no 5 du 7 février 2018, est ouverte par le Président des assemblées, Marcel Challet, devant 24 personnes.

Marcel Challet donne la parole aux nouvelles Autorités communales afin qu'elles se présentent.

Firmin Struchen et Sandro Filipetto sont nommés scrutateurs.

Suite à la lecture de l'ordre du jour, l'assemblée peut se dérouler comme prévue sur les convocations.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

PV de l'AC du 24 octobre 2017 non lu. En effet, depuis l'entrée en vigueur du nouveau règlement d'organisation (art. 27 al. 2). Le PV pouvait être consulté au bureau communal un mois après la dernière assemblée. Il a également été publié sur le site internet de la commune. Marcel Challet demande si quelqu'un souhaite une modification du PV. Ce n'est pas le cas.

Le PV de l'assemblée communale du 24 octobre 2017 est accepté à l'unanimité.

2. Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2018 ainsi que la quotité d'impôts et les taxes y relatives.

Rapporteur : Eric Gerber, Conseiller

Dans les grandes lignes, EG souligne les principales influences sur le budget 2018:

Pour commencer, il souhaite expliquer le contexte dans lequel nous avons établi ce budget 2018.

Depuis quelques années, l'accent avait été mis sur les infrastructures, telles : l'éclairage public, les routes, les compteurs d'eau... Nous avons peut-être un peu délaissé nos bâtiments ; mais nous ne pouvons pas investir dans tous les domaines simultanément.

- Cette année, nous avons mis l'accent sur les bâtiments en commençant par la halle polyvalente où nous avons dû changer les deux portes de secours qui donnent du côté terrain de football, ainsi que l'éclairage de la halle où nous avons remplacé les septante-deux néons par des LED, ce qui porte à Fr. 19'000.- l'investissement total pour la halle.
- Nous avons acheté cinq ordinateurs pour l'école primaire (répartition Cercle scolaire la Vendline).
- Les fuites sont toujours d'actualité et l'année n'a pas très bien commencé à ce niveau-là ; elles pénalisent fortement notre budget 2018 ; nous avons déjà pour Fr. 25'000.- de frais à la charge de la commune depuis le début de l'année !
- Augmentation de la taxe cadastrale : cette dernière avait subi une baisse (de 0,3‰ à 0,2‰) mais elle ne couvre plus les frais depuis quelques années déjà. On ne s'en rendait pas vraiment compte au niveau du budget car nous prélevions sur le fonds. Aujourd'hui le fonds à disposition est épuisé, d'où nécessité d'augmenter à nouveau la taxe cadastrale. Pour pallier à ce manque, les Autorités communales vous proposent de porter la taxe cadastrale à 0,35‰ de la valeur officielle.
- Selon les prévisions du Canton, nous devons également nous attendre à une légère diminution des rentrées d'impôts.
- Nous toucherons, par contre, un peu plus que l'année passée de la péréquation financière.

Au vu de ce qui précède, l'exercice budgétaire 2018 se solde par un déficit de Fr. 20'730.- .

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

EG donne la parole à Annick Filipetto, caissière, pour la présentation des taxes et quotité, du budget 2018 montrant un déficit de Fr. 20'730.-, ainsi que de l'état des dettes (v. annexes).

La parole n'étant plus demandée, Marcel Challet donne la parole à EG pour la position du Conseil communal :

Au vu de ce qui précède, EG, au nom du Conseil communal, demande à l'assemblée d'accepter le budget 2018 tel que présenté.

La parole n'étant plus demandée, Annick Filipetto poursuit la présentation avec la quotité d'impôt et les taxes 2018 (v. annexe);

- La quotité d'impôt est de 2.30 ;
- La taxe cadastrale est augmentée de 0,15‰ ; elle passe donc de 0,20‰ à 0,35‰ des VO
- Les autres taxes sont inchangées (voir annexe);

Marcel Challet répète les différentes taxes.

*La parole n'étant plus demandée, le Président passe **au vote à main levée** :*

- **Acceptez-vous l'augmentation de la taxe cadastrale ?**
Augmentation de 0,15‰, soit une taxe cadastrale qui passe de 0,20‰ à 0,35‰ des VO ?

L'objet susmentionné est accepté à l'unanimité.

- **Acceptez-vous la quotité d'impôt et les taxes inchangées telles que présentées ?**

L'objet susmentionné est accepté à l'unanimité.

- **Acceptez-vous le budget 2018 présentant un déficit de Fr. 20'730.- ?**

L'objet susmentionné est accepté à l'unanimité.

3. Présentation et approbation de la convention relative à la cession et à l'exploitation du réseau d'eau N16 des sections 2 à 5 entre Boncourt et Glovelier ;

Rapporteur : Eric Gerber, Conseiller

Il donne lecture de l'argumentation du SIDP, paragraphe « dans le passé » (v. annexe).

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Il donne lecture de l'argumentation du SIDP, paragraphe « à présent » (v. annexe).

La Confédération nous donne une conduite existante et le SIDP en devient le propriétaire excepté pour un tronçon qui reviendra au SEHA.

Vendlincourt est déjà bien interconnecté. Nous sommes membres du SEV et l'effort d'investir régulièrement dans nos installations, nous l'avons fait seuls. Si la commune d'Alle devient interconnectée au réseau A16, nous le serons aussi.

Cette convention nous oblige à payer les interconnexions des communes de Clos du Doubs et de Fontenais qui auraient pu/dû être faites avant.

À soulever également la disparité au niveau du prix de l'eau ; le SEV vend l'eau à Fr. 1.-/m³, le SEHA à Fr. 0,95/m³ et le SIDP vendra l'eau à Fr. 0,80/m³. Le SEV a essayé d'intervenir à ce niveau-là mais nous n'avons pas été entendus. Nous sommes d'accord pour la solidarité mais elle a ses limites ; d'importants investissements pourraient arriver bien plus vite que prévu ; la station de filtration de l'eau du Doubs pour un apport important d'eau dans le district en est un exemple.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal se positionne négativement par rapport à cette convention même si nous savons que notre refus n'aura pas vraiment d'impact. Pour rappel, les deux tiers des communes doivent accepter pour que la convention soit validée.

La parole est donnée aux citoyens :

Marie-Luce Wermelinger: pourquoi n'est-il pas tenu compte des investissements déjà consentis par une partie de la population dans cette convention? EG: tout simplement parce que dans le cas présent, on ne crée pas un syndicat de district.

EG : nous consommateurs du SEV nous n'avons pas besoin d'eau. On nous reproche de ne pas être solidaires ; mais nous voulons juste des garde-fous pour le SEV. Dès que nous émettons un doute sur un financement nous sommes vite catalogués de « Neinsager ».

CCF: tous les syndicats ont été associés en 2013 pour cette convention. Un courrier commun des communes du SEV a été envoyé au SIDP pour essayer de se battre pour ce prix de 95cts le m³ d'eau et pour être certains de ne pas devoir payer les investissements futurs. En fin de compte, le SEV n'est pas protégé et le prix de l'eau variera entre les consommateurs du SEHA (95 cts/m³), ceux du SEV (Fr. 1.-/m³) et ceux du SIDP, par exemple Fontenais (80 cts/m³).

René Spring: Vendlincourt devra refaire petit à petit son réseau souterrain nous aurons besoin de cet argent. EG : oui, c'est exact.

Patrick Corbat: de toute façon on passera à la caisse ! Marcel Challet: c'est exactement cela. EG : Mais en refusant cette convention, nous marquerons le coup. Il est regrettable que les membres du SEV qui font partie du comité du SIDP n'aient pas réagi tout de suite.

Valentin Christe : avons-nous un représentant de la commune qui travaille sur ces textes ou propositions. EG : Vendlincourt n'est pas représenté au comité du SIDP mais nous avons tout de même trois personnes du SEV dans ce comité...

Gauthier Corbat : j'ai discuté avec le maire de Fontenais et lui, par contre, est très content de cette convention. Il faut mettre l'aspect solidaire en avant. Est-ce un bon point que de refuser cette convention sachant qu'elle va passer et par la même occasion se mettre à dos le SIDP? Une liste de doléances pourrait être envoyée au SIDP; une sorte de message tactique... EG: il est vrai que nous n'envoyons pas un bon message. Mais nous ne remettons pas en cause le fonds de la convention. Quant à la liste de doléances écrite: c'est peine perdue, pour preuves les séances passées lors desquelles nous n'avons pas été entendus. CCF : on ne veut pas qu'on nous reproche d'ici quelques années d'avoir accepté une convention qui ne nous convainc pas ; nous lançons un signal fort pour les suivants: nous avons essayé de nous battre, mais n'avons pas réussi. Pour rappel, le SEV a investi 5 millions de francs ces 10 dernières années.

Patrick Corbat: cette convention ne sera pas amendée ? EG : non aujourd'hui, c'est oui ou non ! CCF : nous avons pourtant admis de payer Fr. 1.- par année et par habitant au nom de la solidarité. On devrait peut-être faire une conférence de presse...

Bernard Gassner: si on dit qu'elle ne prêtera pas à conséquence, en cas d'investissements futurs nous passerons à la caisse? EG: oui, car nous sommes membres du SIDP et nous avons accepté son règlement d'organisation.

Annick Filipetto: il est dommage que toutes les communes membres du SEV n'aient pas été toutes du même avis ; nous avons perdu en crédibilité. EG: le SEV fonctionne à merveille et nous évitons de créer des tensions au niveau du SEV. CCF : j'avais pourtant fait la remarque à mes collègues du SEV mais rien ne s'est passé...

Gauthier Corbat: il faudra étayer ce point-là dans la communication à la presse si nous refusons cette convention. EG : très bonne idée.

*La parole n'étant plus demandée, le Président passe **au vote à main levée** :*

Acceptez-vous la convention relative à la cession et à l'exploitation du réseau d'eau N16 des sections 2 à 5 entre Boncourt et Glovelier ?

L'objet susmentionné est refusé à la majorité (une abstention).

4. Discuter et voter l'achat d'actions Fagus Suisse SA pour une valeur de Fr. 25'000.- (prélèvement sur les fonds forestiers). Donner compétence au Conseil communal pour l'achat de ces actions.

Rapporteur : Eric Gerber, Conseiller

En date du 16 mars 2016 le Conseil communal a décidé de soutenir ce projet par une intention d'achat d'actions *Fagus*. Le 23 novembre 2017, nous avons concrétisé cette intention par un bon de souscription de Fr. 25'000.-, sous réserve, bien évidemment que cette intention soit ratifiée en assemblée communale. Nous sommes là aujourd'hui pour vous demander d'accepter cette participation au projet Fagus.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

EG : nous avons pensé, pour la suite de la présentation, d'inviter un des membres de Corbat Hoding afin qu'il nous explique, plus en détails, les tenants et aboutissants de ce projet.

Rapporteur : M. Patrick Corbat

Le projet est parti des deux « Bâle » où il y a des forêts et de l'argent... Le but est la valorisation du hêtre car il est aujourd'hui utilisé principalement comme bois de feu et il y en a pourtant beaucoup. Le seul secteur où se développe l'utilisation du bois, c'est la construction. Nous avons voulu entrer dans ce créneau-là avec le feuillu. Grâce à ses valeurs de résistance élevées, le hêtre – FAGUS en latin – se prête particulièrement bien à la construction de structures portantes en lamellé-collé. Aussi robuste que l'acier et le béton, le hêtre possède un grand potentiel en tant que matériau de construction du futur. Il est prouvé que ces constructions tiennent ; pas besoin de norme européenne. Nous sommes pionniers en Suisse. Nous sommes livrés par plusieurs scieries de Suisse dont Corbat. Fagus Suisse est soutenu principalement par les milieux forestiers mais aussi par la Confédération et peut aussi compter sur les apports récoltés grâce à la politique régionale. La construction d'un bâtiment à Vendlincourt pour y accueillir les machines aurait coûté 10 millions de francs, d'où le choix du site des Breuleux déjà existant. Le capital-actions est de 5 millions de francs et l'investissement total de 10 millions.

La parole est donnée aux citoyens :

Annick Filipetto: quant à l'installation de Fagus d'abord à Vendlincourt et ensuite aux Breuleux, je comprends mieux l'aspect immobilier qui coûtait nettement plus cher.

Gauthier Corbat: c'est une grande chance que cela reste sur le territoire jurassien. Il avait même été question de construire cette usine à Zurich. C'est d'ailleurs devenu Fagus Suisse et non plus Fagus Jura.

Benjamin Christe: c'est un beau projet qui va bien valoriser notre bois jurassien. La commune dépense Fr. 25'000.- mais quelles sont les retombées pour notre commune? EG: nous sommes favorables à cet achat et d'ailleurs deux journalistes me harcèlent avec cette question ; c'était pour nous une évidence de participer à ce projet car nous sommes propriétaires de beaucoup de forêts. Valoriser le bois de nos forêts est le but principal. Nous avons des fonds forestiers avec des montants importants ; c'est un risque, un pari, mais nous pouvons nous le permettre. A noter que le Canton, plus précisément l'Office de l'environnement, nous a autorisés à prélever ce montant sur les fonds forestiers communaux.

Catherine Corbat-Falbriard : je suis un peu étonnée de l'article paru dans le journal car beaucoup de communes ont acheté des actions mais c'est notre commune qui fait débat.

Patrick Corbat: le montant de la commune de Vendlincourt est peut-être plus important que celui des autres communes... Quant à la scierie Corbat : nous sommes un actionnaire minoritaire mais nous croyons en ce projet. Beaucoup de communes de Suisse allemande perdent de l'argent dans le domaine forestier. Notre triage forestier tourne bien. Cela devrait permettre de le garder dans les chiffres noirs.

René Spring: on ne valorisera que du bois suisse ? Oui, car les principaux actionnaires sont les milieux forestiers suisses.

Michel Mosser: à noter que Thermoréseau et Thermobois sont aussi soutenus par les communes.

Annick Filipetto: nous avons presque Fr. 300'000.- sur ces fonds forestiers mais ils ne peuvent être utilisés que dans des cas bien précis comme pour le chemin des Grisettes et l'Écopoint (structure bois).

Valentin Schnyder: le prix du hêtre va-t-il encore augmenter? Patrick Corbat : peut-être si nous trouvons d'autres implications que celles d'aujourd'hui ; c'est la loi de l'offre et de la demande et c'est notre but d'augmenter la demande du hêtre en Suisse et de tirer les prix vers le haut.

Bernard Gassner: finalement, ce montant est à bien plaisir, mais quel risque court-on ? Patrick Corbat : au pire, la valeur de l'action passe à zéro.

*La parole n'étant plus demandée, le Président passe **au vote à main levée** :*

Acceptez-vous l'achat d'actions Fagus Suisse SA pour une valeur de Fr. 25'000.- (prélèvement sur les fonds forestiers) ? Donnez-vous compétence au Conseil communal pour l'achat de ces actions ?

L'objet susmentionné est accepté à l'unanimité.

5. Discuter et autoriser le Conseil communal à vendre le bâtiment communal no 2 sis sur la parcelle no 104 à la Rue de l'Eglise (bâtiment de l'ancienne école enfantine) au prix minimum de Fr. 240'000.- à l'acheteur de son choix. Donner compétence au Conseil communal pour effectuer la vente et ratifier les actes y relatifs.

Rapporteur : Alain Sulliger, Maire

Au nom du conseil communal il remercie Eric Gerber car ce dernier facilite la transition, en douceur, du changement de législature en prenant en main tous ces grands dossiers.

Nous revenons devant vous ce soir car la vente nominative de ce bâtiment votée en assemblée communale l'automne passé est tombée à l'eau.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Marcel Challet: en octobre dernier nous avons déjà voté cette vente mais à des acheteurs bien précis qui se sont retirés. Le Conseil communal s'était mis d'accord sur un prix et un principe.

Pour rappel, les raisons de la vente sont les suivantes : ce bâtiment communal n'abrite plus l'école enfantine. Il y a un bel appartement au 1^{er} étage et un grand volume à aménager au rez-de-chaussée. L'entretien du bâtiment engendre des coûts importants pour la commune car de nouvelles normes obligatoires en termes de rénovation doivent être respectées. Le résultat de cette vente nous permettrait d'entreprendre des rénovations dans le bâtiment du Collège qui abrite l'école primaire et l'administration communale: changement de fenêtres, de chauffage, isolation... même si nous savons que le montant de Fr. 240'000.- ne suffira pas ; nous serons obligés, au moment venu, de faire appel au Patenschaft pour une aide financière.

Les collectivités publiques doivent demander un certificat énergétique des bâtiments avant d'entreprendre des rénovations ou améliorations et la mise aux normes coûte cher. La mise aux normes du Collège est estimée à Fr. 500'000.-. D'où la décision du Conseil communal de vendre ce bâtiment.

La parole est donnée aux citoyens :

Catia Balmer : pourquoi Fr. 240'000.- ? Marcel Challet : le bâtiment a été estimé par des professionnels mais au vu du marché de l'immobilier, c'est le montant maximum que nous pouvons en tirer. Catherine Corbat-Falbriard : le prix de départ était de Fr. 290'000.- mais nous avons dû le revoir à la baisse.

*La parole n'étant plus demandée, le Président passe **au vote à main levée** :*

Autorisez-vous le Conseil communal à vendre le bâtiment communal no 2 sis sur la parcelle no 104 à la Rue de l'Eglise (bâtiment de l'ancienne école enfantine) au prix minimum de Fr. 240'000.- à l'acheteur de son choix ? Donnez-vous compétence au Conseil communal pour effectuer la vente et ratifier les actes y relatifs ?

L'objet susmentionné est accepté à l'unanimité.

6. Discuter et autoriser le Conseil communal à vendre la parcelle communale no 103 sise Rue de l'Eglise (cour de l'ancienne école enfantine) au prix minimum de Fr. 55.-/m² à l'acheteur de son choix. Donner compétence au Conseil communal pour effectuer la vente et ratifier les actes y relatifs.

Rapporteur : Alain Sulliger, Maire

Nous rencontrons le même problème pour la cour que pour le bâtiment de l'ancienne école enfantine d'où la nécessité de revoter cet objet.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Conseil communal souhaite pouvoir vendre cette parcelle au prix minimum de Fr. 55.-/m² à l'acheteur de son choix.

La parole est donnée aux citoyens :

Sandro Filipetto : en cas de demande d'acquisition de la cour uniquement, que déciderez-vous? EG : ou bien on vend la parcelle avec le bâtiment ou on ne la vend

pas. En tous cas ne pas vendre la cour avant le bâtiment. A noter que les escaliers ne font pas partie de la parcelle.

Marcel Challet: si ce point est accepté ce soir, cela nous évitera de repasser en assemblée communale lors de la vente du bâtiment au prix minimum de Fr. 240'000.- ; ce qui permet aussi de gagner un peu de temps lors des tractations. Par contre il faudrait revenir en assemblée si un acheteur voulait acheter le bâtiment et la parcelle à un prix inférieur.

Bernard Gassner : le mur fait-il partie de la parcelle ? Oui.

*La parole n'étant plus demandée, le Président passe **au vote à main levée** :*

Autorisez-vous le Conseil communal à vendre la parcelle communale no 103 sise Rue de l'Eglise (cour de l'ancienne école enfantine) au prix minimum de Fr. 55.-/m² à l'acheteur de son choix ? Donnez-vous compétence au Conseil communal pour effectuer la vente et ratifier les actes y relatifs ?

L'objet susmentionné est accepté à l'unanimité.

7. Divers et imprévus

Déchets en forêt

Valentin Schnyder : nous retrouvons régulièrement des sacs poubelles et toutes sortes de déchets dans les forêts. EG : dernièrement, nous avons trouvé, à plusieurs endroits, les mêmes déchets, soit : des seringues, des capsules de café et des boîtes de conserves. A savoir que si nous ne prenons pas la personne en flagrant délit ou que nous ne trouvons pas de nom ou d'adresse dans les sacs ou tas de déchets, nous n'avons aucun moyen de punir cette infraction. Même si je ne suis pas pour la dénonciation en général, si vous deviez être témoins de dépôts sauvages, avertissez-nous tout de suite.

René Spring : quant à la circulation sur les chemins forestiers avec des véhicules motorisés, y a-t-il des sanctions? Peut-on intervenir? Michel Mosser: il y a effectivement des abus mais les gens autorisés à circuler sont reconnaissables par une plaquette jaune placée derrière leur pare-brise, ou rouge pour le garde-forestier. Mais attention, les propriétaires de forêts privées ont le droit d'accès à leurs parcelles. Le garde-forestier peut dénoncer les cas à la police.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève l'assemblée à 22h15.

Le Président
Marcel Challet

La secrétaire
Valérie Tantardini